

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2022/102

L'an deux mille vingt-deux, le vingt décembre à dix-huit heures,

Nombre de délégués
Titulaires en exercice : 35
Titulaires présents : 22
Suppléants votants : 0
Procurations : 09
Votants : 31

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Multiple rural de Rilhac-Lastours, sous la présidence de M.DEXET Emmanuel, Président.
Date de convocation du Conseil Communautaire : 14 décembre 2022

Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 0

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel, Mme JACQUEMENT Eliane, MM.RICHIGNAC Guillaume (Procuration de Mme JACQUEMENT Eliane), BROUSSE Hervé (Procuration de Mme MAYOUSSE Martine), CAILLOT Alain (Procuration de M.BONNAT Christian), DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, MM. DEVARISSIAS Philippe (Procuration de Mme CHEYRONNAUD Céline), GOUDIER Jean-Louis, CHAMINADE Gérard (Procuration de M.BREZAUDY Alain), Mme BELAIR Florence, MM. GAYOT Loïc, MASSY Jean-Marie, ESCOUBEYROU Pascal, GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie (Procuration de Mme LANTERNAT Floriane), MM.CARPE Jean-Christophe, LE GOFF Jean, Mme LACOTE Bernadette (Procuration de M.GARNICHE Roland), MM. BARRY Jacques, DARGENTOLLE Georges (Procuration de M.MARCELLAUD Didier), Mme HILAIRE GENIN Karine, M.DELOMENIE Bernard (Procuration de M.CUILLERDIER Simon), Mme VALLADE Sylvie (Procuration de Mme DESSEX Martine) et M.DOGNON Jean-Bernard.

Délégués s'étant présentés ou retirés avant la fin de la séance ou en cours de séance :

MM.GAYOT Loïc, DELOMENIE Bernard et Mme JACQUEMENT Eliane

EXCUSES : M. BREZAUDY Alain, Mmes MAYOUSSE Martine, DESSEX Martine, MM. BONNAT Christian, Mme LANTERNAT Floriane, MM. JAVERLIAT Louis, GARNICHE Roland, MARCELLAUD Didier, Mme CHEYRONNAUD Céline et M. CUILLERDIER Simon.

SECRETAIRE : M. BROUSSE Hervé

Objet : Avance de subvention 2023 pour l'Association des Amis des Tuileries du Limousin

Exposé :

Le Président rappelle que conformément aux statuts annexés à l'arrêté préfectoral en date du 08 décembre 2017 et à son article 4.3.3, la Communauté de Communes est compétente en matière de soutien aux actions organisées autour du travail de la terre sur le site de Puycheny à Saint-Hilaire les Places.

Dans ce cadre, elle attribue annuellement une subvention à l'Association des Amis de Tuileries du Limousin, gestionnaire du site.

Afin de faciliter la gestion de sa trésorerie dans l'attente du versement de financements européens, l'association sollicite une avance sur la subvention 2023.

Il est proposé de leur attribuer une avance de 50 % de la subvention 2023 soit 8 500 €.

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **accepte** le versement d'une avance de subvention 2023 à l'Association des Amis des Tuileries du Limousin,
- **indique** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2023.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 21 décembre 2022.

Le Président,
Emmanuel DEXET



Accusé de réception en préfecture
087-200070506-20221220-2022-102-DE
Date de télétransmission : 23/12/2022
Date de réception préfecture : 23/12/2022